



C O D D E

Conditions générales de concession de la licence TRIAL EIME.

Les présentes conditions générales définissent les conditions dans lesquelles le Concédant accorde au Licencié une licence TRIAL d'EIME.

La licence TRIAL EIME est réservée aux entreprises aux seules fins de tester les fonctionnalités d'EIME et exclut toute utilisation à des fins commerciales ou lors d'études pour le compte d'un tiers.

1. Définitions

Le Concédant : désigne CODDE.

Le Licencié : désigne exclusivement tout établissement souscrivant la licence TRIAL EIME.

Logiciel : désigne le logiciel EIME, qui permet d'évaluer les impacts environnementaux potentiels d'un produit tout au long de son cycle de vie.

Base de Données : désigne à la fois la structure de la base de données EIME associée au Logiciel et le contenu de cette base. La base de données ne fait pas l'objet de mises à jour.

Réalisations Intellectuelles : désigne le Logiciel et la Base de Données tels que définis ci-dessus, cités par la suite ensemble ou séparément.

Licence Trial : autorise l'utilisation non exclusive par le Licencié, via l'interface Designer, paramétrée par CODDE ou tout tiers mandaté par CODDE à cet effet, aux Réalisations Intellectuelles hébergées sur la station serveur de CODDE ou de tout tiers mandaté par CODDE à cet effet.

Cette option permet l'utilisation par un utilisateur nommé et ne met pas à disposition les fonctionnalités d'export et d'exploitation de tout ou partie des Réalisations Intellectuelles.

Nombre d'utilisateurs autorisé : La licence EIME TRIAL est concédée pour un utilisateur nommé, dont la restriction est assurée par un mot de passe.

Support utilisateurs : Il s'agit d'un service de type Hot-line permettant de répondre aux questions des utilisateurs liées au fonctionnement ou à l'installation des Réalisations Intellectuelles. Le Concédant se réserve le droit de ne pas répondre aux questions dans la mesure où celles-ci seraient posées par une personne non compétente dans le domaine.

Mises à Jour : Il s'agit des versions des Réalisations Intellectuelles intégrant les corrections d'éventuels bugs ainsi que les évolutions non fonctionnelles de ces Réalisations Intellectuelles, c'est-à-dire, n'incluant, sauf décision contraire du

Concédant, aucune nouvelle fonctionnalité ou autre modification substantielle non rendue strictement nécessaire du fait d'un bug.

Evolutions : Il s'agit des versions des Réalisations Intellectuelles qui incluent de nouvelles fonctionnalités ou de nouvelles données.

Designer : Il s'agit d'une interface permettant l'utilisation, de tout ou partie des Réalisations Intellectuelles, selon description aux conditions particulières. Designer constitue donc la partie « Client » des Réalisations Intellectuelles. Le cœur des Réalisations Intellectuelles (partie serveur) est, pour sa part, installé sur le poste serveur.

D'un point de vue fonctionnel, l'interface Designer permet de :

- décrire un produit en termes de composants électroniques et électriques, de matériaux et de procédés industriels à partir des différents éléments (ou modules) de la base de données, ainsi que les différentes étapes de son cycle de vie (distribution, utilisation et maintenance),
- évaluer le profil environnemental de ce produit sur son cycle de vie au moyen d'indicateurs,
- améliorer ce profil en modifiant le produit et en comparant différentes solutions possibles.

Territoire : Désigne le pays dans lequel réside l'établissement décrit dans les conditions particulières.

2. Conditions d'utilisation

2.1 L'étendue des droits :

Le Concédant accorde, par les présentes, au Licencié qui accepte, pour la durée du contrat, une licence d'utilisation des Réalisations Intellectuelles, au sens des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

Cette licence est consentie, dans le cadre des présentes, au seul Licencié, et acceptée à titre inaliénable, non-exclusif et personnel.

Les droits concédés au Licencié comprennent limitativement :

- Le droit d'utiliser les Réalisations Intellectuelles via les seules interfaces Designer et/ou Expert, au seul fin de formation des étudiants suivant un cursus dans l'établissement licencié
- Le droit d'installer le cœur des Réalisations Intellectuelles sur un serveur du Licencié placé sous sa responsabilité.
- Le droit d'installer les interfaces Designer et/ou Expert sur les postes clients du Licencié.

Ces droits ne comprennent pas, sauf disposition légale ou réglementaire contraire :

- Le droit de communiquer sur les résultats obtenus à partir des évaluations réalisées via les Réalisations Intellectuelles.

- Le droit de bénéficier des évolutions et mises à jour des Réalisations Intellectuelles s'il en existe.

- Le droit de modifier, faire évoluer, corriger, adapter, arranger, mixer, assembler, décompiler, monter, transcrire, perfectionner, augmenter, diminuer tout ou partie des codes sources du Logiciel, d'intégrer tout ou partie des Réalisations Intellectuelles dans d'autres créations.

- Les droits d'extraire, de diffuser et de copier la totalité ou une partie seulement, qualitativement ou quantitativement substantielle ou non, du contenu de la Base de Données;

- Le droit de modifier en tout ou partie la structure de la Base de Données.

- Le droit de réaliser une copie de sauvegarde des Réalisations Intellectuelles.

- Le droit d'exporter, de copier ou d'exploiter tout ou partie des Réalisations Intellectuelles.

- Le droit de transmettre ou de céder tout ou partie des Réalisations Intellectuelles à des tiers, de quelque manière que ce soit, notamment par voie de sous-licence ou par mise à disposition ou en permettant l'accès aux Réalisations Intellectuelles à toute autre personne que celles expressément autorisées par les présentes.

Le Licencié, s'il souhaite bénéficier de licences d'utilisation pour d'autres utilisateurs ou pour d'autres Réalisations Intellectuelles (notamment pour des versions commerciales ou évolutives), devra solliciter de nouvelles licences auprès du Concédant, aux conditions, notamment de prix, définies par le Concédant.

Le Concédant se réserve pour lui-même ou pour ses ayants-droits, l'exclusivité des interventions techniques, y compris correction des erreurs, sur les Réalisations Intellectuelles.

2.2 Fourniture des Réalisations Intellectuelles

Les Réalisations Intellectuelles sont fournies par le Concédant au Licencié, dans un délai de 7 jours après que la commande ait été reçue dans le cadre de la Licence Trial.

2.3 Logos et Marques

Il n'est concédé, dans le cadre des présentes, aucun droit d'exploitation des logos et marques désignant le Logiciel et/ou la Base de Données, que ce soit de reproduction, de représentation, et/ou de diffusion à des fins commerciales, ou de mise à disposition de tiers, gratuitement ou contre rémunération. Le non respect de cette clause constituerait une contrefaçon susceptible de sanctions pénales, outre tous dommages et intérêts dont pourrait



C O D D E

se prévaloir le Concédant. En cas de volonté d'utiliser la marque ou le logo associés aux Réalisations Intellectuelles, une demande écrite devra être déposée auprès du Concédant qui devra donner son autorisation par écrit.

2.4 Assistance technique résolution des problèmes – Support utilisateur

Pendant les jours ouvrables et aux horaires communiqués au Licencié, le Concédant fournit une assistance technique hors site à la résolution ou au contournement des seules problématiques liées à l'installation, à la mise en place, à l'accès et/ou au démarrage des Réalisations Intellectuelles à la condition que ces problématiques aient un lien direct avec une non conformité des Réalisations Intellectuelles à leurs spécifications. Cette assistance est déclenchée dans les 24 heures ouvrables suivant la réception par le Concédant d'un message électronique (à l'adresse e-mail communiquée à cet effet par le Concédant), message qui devra être documenté d'un descriptif des symptômes.

Le support utilisateur n'a pas pour objet de délivrer au Licencié une quelconque Formation au Logiciel et/ou à la Base de Données. Des prestations de Formation dédiées peuvent être fournies par le Concédant au Licencié, sur demande de ce dernier, aux termes et conditions stipulés dans un contrat distinct et autonome des présentes. Le Concédant attire l'attention du Licencié sur la nécessité de suivre la Formation prévue pour permettre une utilisation correcte du Logiciel et de la Base de Données. A défaut, le Concédant décline toute responsabilité à ce titre.

En aucune manière une diminution pendant la durée du présent contrat du nombre d'Utilisateurs déclarés ne permet au Licencié de revendiquer une quelconque diminution ou restitution, même partielle, de redevances.

3 Pré-requis techniques pour l'utilisation du logiciel

3.1 Le Logiciel a une architecture Client-Serveur, ce qui signifie que la Base de Données et le programme central sont installés sur une station serveur, et que les interfaces Expert et Designer sont accessibles, via un ou des ordinateurs client(s) sous environnement Windows.

La partie serveur du Logiciel est interfacée à la Base de Données sous Oracle. Le Logiciel ne fonctionne que s'il est associé au logiciel Oracle dans sa version compatible avec les Réalisations Intellectuelles. Le Licencié fera son affaire, selon l'option choisie, lui-même ou par l'intermédiaire du Concédant, de toute licence Oracle, et à

l'utilisation de l'environnement Windows, pour le périmètre du Nombre d'utilisateurs déclarés. Le Licencié devra prendre connaissance des conditions de licence Oracle et Windows, et veiller au respect de l'ensemble de ses conditions par lui-même et par les utilisateurs autorisés. Ainsi, le Licencié garantit le Concédant contre toutes conséquences, notamment financières (y compris frais et honoraires de Conseil) induites par une violation, par lui ou par son personnel, des conditions de licence Oracle, ou Windows. Une telle violation entraînerait en outre la résiliation des présentes.

3.2 Le Licencié a le devoir de vérifier, avant d'effectuer sa commande, que son installation informatique est conforme au minimum requis mentionné en Annexe 1 aux présentes.

3.3 Le Licencié conserve à sa charge la maintenance, et d'une manière générale la responsabilité, de ses installations informatiques et des accès et liens nécessaires pour mettre en œuvre les Réalisations Intellectuelles.

4 Propriété

Aucun des droits de propriété intellectuelle, droits d'auteur, droits sui generis sur les bases de données, marques et logos, noms de domaine s'y rapportant, applicables au Logiciel et à la Base de Données et à leurs développements, leurs Mises à Jour, dans leurs versions actuelles ou futures, n'est transféré au Licencié par le présent contrat.

5 Responsabilités

5.1 Le Licencié se porte fort du respect de l'ensemble des dispositions des présentes par son personnel, ses salariés et préposés, ou toute autre personne qui aurait accès ou interviendrait sur ses installations informatiques.

5.2 Les Réalisations Intellectuelles sont fournies en leur état. Le Logiciel et la Base de données sont utilisés sous les seules direction, contrôle et responsabilité du Licencié qui en détermine l'usage adéquat et doit en respecter les limites.

En cas d'incompatibilité des Réalisations Intellectuelles avec le système informatique du client, tel que visé à l'article 3, aucune responsabilité ne pourra être retenue contre le Concédant.

5.3 Le Concédant ne pourra être tenu pour responsable des conséquences qui surviendraient lors de l'installation du Logiciel et de la Base de Données (perte de données du Licencié notamment) et qui proviendraient,

notamment, d'un dysfonctionnement, d'un défaut de conformité, d'une incompatibilité et/ou de tout autre défaut ou dysfonctionnement du système, du matériel ou, plus généralement, des installations informatiques du Licencié, et/ou d'un défaut des CD-ROM eux-mêmes, et/ou d'une mauvaise utilisation et/ou manipulation.

5.4 Dans tous les cas, la responsabilité du Concédant du fait des présentes, si elle était effectivement encourue, ne pourrait avoir pour conséquence pour le Concédant, que la réparation des dommages directs dans la limite, au titre du présent contrat, des montants effectivement encaissés par ledit Concédant au titre des redevances de licence.

6 Durée-Résiliation

6.1 La licence est consentie et acceptée pour une durée de 3 semaines à compter de la date de signature des Conditions Particulières dans le cadre d'une Licence Trial.

6.2 En cas de manquement par le Licencié à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat de licence, le Concédant pourra, de plein droit, résilier le contrat, et réclamer la désinstallation des Réalisations Intellectuelles, sans préjudice de tous dommages et intérêts qu'il pourrait solliciter.

7 Sécurité - Confidentialité

Le Licencié s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité, la conservation des documents, fichiers, données enregistrées et supports d'information se rapportant au Logiciel et à la Base de Données.

Le Concédant n'encourt aucune responsabilité eu égard à l'intégrité et la conservation des données et autres informations traitées et/ou émises par ou via les Réalisations Intellectuelles.

8 Conditions financières

La présente licence d'utilisation des Réalisations Intellectuelles (dont droit d'accès aux Interfaces Designer et/ou Expert) est accordée en contrepartie du paiement par le Licencié au Concédant du prix total T.T.C. des redevances de licence.

Une facture sera émise par le Concédant dès la réception du bon de commande. Les Réalisations Intellectuelles seront livrées au Licencié dans un délai de 7 jours après le paiement de la facture. Le paiement est considéré comme effectué lorsque le compte bancaire du Concédant a été crédité de l'intégralité du montant facturé.



C O D D E

9 Fin du contrat

Au terme du contrat, quelle qu'en soit la cause, le Licencié perd le bénéfice des droits concédés visés aux présentes, tels que, notamment, les droits d'utilisation des Réalisations Intellectuelles. La licence Trial n'est pas renouvelable. Passé cette date, toute demande de licence EIME fera l'objet d'un nouveau contrat.

10 Intuitus personae

Le présent contrat est conclu intuitu personae eu égard au Licencié, et, de ce fait, tout changement dans la personne ou le contrôle du Licencié ou toute externalisation de tout ou partie des systèmes d'information du Licencié entraîne la résiliation sans indemnité du contrat, sauf accord écrit contraire et préalable du Concédant.

11 Loi applicable – Attribution de compétence

Le Contrat est soumis à la loi française. En cas de litige entre les Parties concernant la conclusion, l'exécution ou les suites des présentes, qui n'aurait pu être résolu de manière amiable entre elles, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.

12 Intégralité-Tolérance

Les présentes conditions générales et conditions particulières expriment l'intégralité des obligations des Parties relativement à l'objet du contrat. Elles prévalent sur tout autre accord, écrit ou oral, qui serait intervenu entre les Parties relativement au même objet. Elles annulent et remplacent tout document et accord antérieur ayant le même objet et intervenu entre les Parties.

Le fait pour le Concédant de ne pas invoquer l'une ou l'autre des dispositions des présentes à l'encontre du Licencié ne saurait valoir renonciation du Concédant à s'en prévaloir.

13 Version applicable

Les présentes Conditions Générales ont été établies le 9 Septembre 2009. Elles s'appliqueront tant qu'aucune modification de l'une ou l'autre de leurs dispositions n'interviendra et pour toute commande adressée avant l'établissement d'une nouvelle version modifiée desdites Conditions Générales. Tout contrat conclu après l'établissement d'une nouvelle version des Conditions Générales sera soumis aux nouvelles dispositions, ainsi que

tout renouvellement intervenant dans les conditions de l'article 9 des présentes.

14 Non validité partielle

Si l'une ou l'autre des dispositions des présentes Conditions Générales était tenue pour non valide ou considérée comme telle en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elle serait réputée non écrite et les autres stipulations demeureraient en vigueur.

15 Titres

En cas de difficulté d'interprétation de l'un quelconque des titres ou intertitres placés en tête des articles des présentes, avec l'une quelconque de leurs stipulations, les titres seront déclarés inexistantes.

16 Election de domicile

Le Concédant et le Licencié élisent domicile à leur adresse respective tel qu'elles figurent sur le bon de commande.

Signature du Licencié et Cachet de l'Université/du Service :

Fait àle



C O D D E

Annexe 1 : Pré-requis techniques

	TRIAL
Serveur	Matériel chez CODDE
Base de données	Licences utilisateur sur le serveur CODDE
Poste utilisateur	Client RDP (logiciel Microsoft gratuit)
Réseau	Internet
Connexions à ouvrir	Connexion au protocole RDP de Microsoft Accès au serveur de CODDE par Internet Bande passante minimum 32 kbits/sec/utilisateur
Interfaces utilisateurs	Designer
Administration	Par CODDE